

BESSINES INFOS

Informer, Échanger, Partager ...
... Pour Bien Vivre Ensemble

Chères Bessinoises, chers Bessinois

Le 17 janvier 2025, lors de la cérémonie des vœux, j'ai accédé à la demande du Docteur Sampietro, une dentiste désireuse de s'installer à Bessines, en la présentant publiquement.

L'accueil enthousiaste, que vous lui avez réservé, a montré combien cette installation était attendue.

L'affaire semblait bien engagée pour une concrétisation rapide : une praticienne motivée, des besoins de soins bien identifiés sur notre commune, un local disponible suite au transfert du cabinet médical de la rue du Four à la rue de Bellevue et un prix de vente accepté par la dentiste.

Les propriétaires de ce local m'avaient eux-mêmes fait part, dès juin 2024, de leur intention de vendre. Pourtant, au fil des semaines, ils n'ont pas manifesté la volonté nécessaire pour concrétiser cette vente. Les discussions entre eux et la dentiste ont été longues, imprécises et marquées par des hésitations, malgré la démarche sérieuse du Docteur Sampietro, qui avait même obtenu les clés du local afin de faire établir des devis par des entreprises pour les travaux d'aménagement.

De mon côté, je suis intervenu activement à chaque étape, en tant que facilitateur, et j'ai multiplié les échanges, y compris avec les notaires. Mais malgré ces efforts, le projet a fini par échouer, faute d'un accord clair et engagé de la part des propriétaires. Il est important de le dire clairement : si ce local avait été propriété de la commune, la vente aurait pu être conclue dans les délais, et l'ouverture du cabinet, comme prévu par la dentiste, aurait pu se faire dès mai ou juin 2025.

Des recherches complémentaires ont été menées pour trouver une solution de repli, mais aucun autre local, en rez-de-chaussée et conforme aux exigences réglementaires d'un cabinet dentaire, n'a pu être identifié sur notre territoire.

Je partage pleinement votre déception. Ce projet portait une dynamique constructive au service de l'intérêt général. Il a échoué, non par manque d'engagement et de soutien de la municipalité, mais en raison de blocages privés que la collectivité ne pouvait surmonter.

J'ai proposé aux différents protagonistes de vous faire part, s'ils le souhaitaient, de leur version des faits. Il me semble essentiel que vous puissiez, en toute transparence, comprendre les raisons de l'abandon de ce projet. Vous pourrez lire leurs messages en page 2.

Pour notre part, cet échec ne nous décourage pas. Il renforce notre détermination à agir pour améliorer l'accès aux soins des Bessinois et à poursuivre nos efforts pour accueillir de nouveaux professionnels de santé sur notre commune.

Christophe GUINOT Maire de Bessines

LE SAVIEZ-VOUS?



crédit photo : Sly Sly Sport

Élue Miss Deux-Sèvres 2025, le 19 avril dernier à Jaunay-Marigny par le Comité Miss Poitou-Charentes, Lina GUIBERT est Bessinoise.

La jeune femme de 31 ans dirige le salon de coiffure IMAGIN'HAIR à Magné. Elle se prépare maintenant, avec les 15 autres candidates, au concours régional de Miss Poitou-Charentes qui se déroulera le 3 octobre prochain au Futuroscope de Poitiers.

La Municipalité félicite Lina pour son succès et la remercie de nous avoir honoré de sa présence lors de la Fête de l'Angélique ce 18 mai.

Nous lui souhaitons plein succès pour le concours de Miss Poitou-Charentes et pourquoi pas.... de remporter le concours de Miss France 2026!

Message du Docteur Sampietro

Chers patients

Je tiens à vous remercier sincèrement pour votre patience et votre confiance au cours des derniers mois, alors que je préparais l'ouverture de mon cabinet dentaire initialement prévue sur la commune de Bessines.

Malheureusement, malgré toute ma volonté de m'installer dans le centre bourg, la vente du local professionnel n'a pas pu aboutir. Les vendeurs nous ont laissé dans l'attente durant plusieurs mois, sans fournir les documents nécessaires à la finalisation de la vente. De plus, ils ont refusé l'exécution de travaux essentiels en attendant la signature chez le notaire, et ce malgré la date limite fixée pour pouvoir ouvrir le cabinet en décembre.

Je suis sincèrement navrée que ce projet, auquel je tenais beaucoup, n'ait pas pu se concrétiser à Bessines. Je remercie chaleureusement Monsieur le Maire pour son accompagnement et son soutien tout au long de ce dossier.

Pour autant, une belle alternative s'est présentée : je suis heureuse de vous annoncer que je m'installe à Mauzé-sur-le-Mignon, où je pourrai enfin vous accueillir dans de bonnes conditions.

Je me réjouis de vous retrouver très prochainement dans ce nouveau cabinet, et ce sera toujours avec grand plaisir que je recevrai les habitants de Bessines à Mauzé.

Avec toute ma reconnaissance, Dr Andréa Sampietro Chirurgien-dentiste

Message de Monsieur Lecerf et Madame Coindre

Pourquoi la vente de l'ancien cabinet médical n'a-t-elle pas abouti ?

C'est lors de la cérémonie des vœux de janvier que NOUS avons appris, comme tous les Bessinois présents, que le Dr SAMPIETRO ouvrait le cabinet dentaire courant juin 25.

Il n'y avait alors aucun accord sur :

- les modalités d'accès,
- le prix du local de 140 m2,
- le terrain annexe et son découpage nécessitant l'intervention du géomètre et donc du temps ...
- les délais d'acquisition de l'ensemble local-terrain.

La demande du Dr SAMPIETRO de faire les travaux sans être propriétaire du local et sans garantie, n'était pas recevable de notre part.

Il aurait surement fallu qu'elle reporte l'ouverture du cabinet à 4 à 6 mois

Son choix a donc été d'abandonner son projet.

M. LECERF et Mme COINDRE

Insolite!

Ils font parler ces 2 panneaux depuis quelques semaines.

Certains pensent que c'est un poisson d'avril qui dure. D'autres se disent que c'est encore une preuve des complexités du code de la route. Et d'autres de dire que c'est une erreur d'implantation des agents de la commune.

Mais il y a une explication, et elle nous a été fournie par le Directeur de la Direction des Routes du département, qui a mis en place avec la municipalité les modifications de circulation au cœur de la commune, pour passer l'ensemble des rues de la commune à 30km/h.

"La zone 30 est une zone de voirie où la vitesse est limitée à 30 km/h. Elle est souvent appliquée dans les zones résidentielles ou les centres-villes.



Dans cette zone, la circulation des vélos est simplifiée, sans besoin de marquages spécifiques, et les piétons ont la priorité lors des traversées, bien qu'ils doivent rester sur les trottoirs. Les passages piétons ne sont matérialisés que si le trafic est important ou pour aider les personnes aveugles.

La limitation de vitesse à 30 km/h (panneau rond rouge) s'applique entre deux carrefours, sauf si elle est indiquée sous le panneau Fin de zone 30 (ce qui est le cas ici), auquel cas elle s'applique à toute l'agglomération.

En conclusion, la zone 30 favorise les modes de déplacement actifs au détriment des voitures, en abaissant, notamment, la vitesse sur toute la zone."

En espérant que vous y verrez plus clair!!

• • • • • • • • Vie Municipale • • • • • • • •

Décisions du Conseil Municipal du 14 avril 2025

- 1. Avenant 1 à la convention territoriale globale sur le territoire de Niort Agglo avec la CAF des Deux-Sèvres
- 2. Devis de travaux pour la sécurisation de la RD3 Cheminement piétons et cycles Rue de Bellevue depuis la maison de santé jusqu'au délaissé Rue de l'Eglise
- 3. Adhésion à un nouveau Groupement de commandes pour l'achat et la maintenance de moyens d'impression avec Niort Agglo (retiré)
- 4. Nouvelle convention pour les prestations chômage avec le Centre de Gestion des Deux-Sèvres
- 5. Avis sur les documents cadre des Deux-Sèvres définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol

Comptes-rendus complets consultables en mairie ou sur www.mairie-bessines.fr

Décisions du Conseil Municipal du 26 mai 2025

- 1. Désignation d'un référent commission géographique au SMBVSN
- 2. Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de desserte par voie de terre
- 3. Désignation d'un délégué suppléant au syndicat des marais mouillés
- 4. Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Parc Intercommunal du Marais Poitevin
- 5. Acquisition d'une action de la SPL Eau du niortais (SEN) pour réaliser l'entretien et la pesée des équipements de lutte contre l'incendie
- 6. Cession d'une parcelle communale au profit de Niort Agglo
- 7. Adhésion à un nouveau Groupement de commandes pour l'achat et la maintenance de moyens d'impression avec Niort Agglo
- 8. Adhésion à la convention à la disposition du broyeur de Niort Agglo
- 9. Modification du RIFSEEP
- 10. Modification du périmètre de la taxe de rétention foncière
- 11. Attribution de Subvention
- 12. Création d'emplois non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité
- 13. Redevance de concession 2025 pour la société GEREDIS
- 14. Redevance concession R1 2025 avec GRDF

Signature du dispositif de Participation Citoyenne

Le protocole relatif à la mise en place du dispositif de participation citoyenne sur la commune de Bessines a été signé le 7 mai 2025 à la Mairie de Bessines par :

- Monsieur Christophe GUINOT, Maire de Bessines;
- **Monsieur Benoit READY**, Directeur de cabinet du Préfet des Deux-Sèvres :
- Le Capitaine Laurent POMIÉ, Commandant en second de la compagnie de gendarmerie départementale de Niort.

Ce protocole précise les modalités opérationnelles du dispositif qui répond au triple objectif :

- d'améliorer la prévention de la délinquance en impliquant localement la population,
- de renforcer les liens de proximité entre les forces de l'ordre, les élus et la population,
- d'accroitre l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Ce protocole, conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa signature est ensuite renouvelable annuellement par tacite reconduction.

La Municipalité remercie les Bessinoises et les Bessinois qui se sont portés volontaires pour faire vivre ce dispositif en agissant au plus près des forces de l'ordre.



crédit photo : Mairie de Bessines

Elle les informe qu'une réunion d'information sera organisée dans le courant du mois de juin, en présence du Capitaine BÉRENGER commandant la communauté de brigades de Frontenay Rohan-Rohan et des référents de la Gendarmerie Nationale qui seront leurs correspondants. Une invitation leur sera personnellement adressée en temps opportun.

Des nouveaux

« voisins référents » sont les bienvenus : ils doivent s'inscrire à la Mairie dans les plus brefs délais.



PAGE COMMUNE DE BESSINES

WWW.MAIRIE-BESSINES.FR/

Vie Municipale

Conseil Municipal des Jeunes

Grâce à votre générosité lors de la boum des enfants, nous avons pu acheter des jouets pour que l'on puisse s'amuser ensemble à l'école et au centre de loisirs.

Nous avons acheté : 6 Vortex, 4 ballons sauteurs, un jeu de société nommé DOUDOU pour les maternelles, 2 Touché Coulé, une table de jeux en bois : hockey et jeu de palet, 6 balles de cheville.

Également, nous avons pu organiser une grande chasse aux œufs à NOISY en achetant tous les œufs en chocolat avec l'argent récolté.

Nous espérons que nos camarades sont contents de nos idées pour les rendre encore plus heureux.

Nous vous remercions pour votre participation à la boum et vous attendons encore plus nombreux l'année prochaine!!

Article rédigé par : Noa, Elyssa, Lya, Aya, Marius, Louis



Chasse aux Œufs pour Pâques

C'est sous un soleil radieux qu'une centaine d'enfants se sont réunis à l'appel du CMJ à la sortie des classes, le vendredi 18 avril.

Une chasse aux œufs sous le signe de la fête, à la veille du premier jour des vacances de Pâques.





La commune propose le dispositif Argent de Poche pour cet été

Le dispositif Argent de Poche se poursuit à Bessines, en juillet et août pour les jeunes Bessinois de 16 et 17 ans.

Cette action permet à des jeunes, nés en 2008 et 2009, de percevoir une indemnité en échange d'une mission de travail au sein de la collectivité, encadrés par le service technique de la commune.

Ces missions sont utiles aux habitants et facilitent leur vie quotidienne. Elles constituent un engagement citoyen fort au service du territoire.

Chaque mission dure 3h30, dont 30 minutes de pause, sur la matinée (8h30-12h). En contrepartie de ce temps de travail, chaque jeune recevra une indemnisation de 15€.

Les missions se dérouleront sur les différents sites de la Commune, les semaines du 7 au 11 juillet, du 15 au 18 juillet et du 25 au 29 août.

2 jeunes pourront être accueillis sur chaque demi-journée. Les enfants intéressés peuvent candidater pour toutes les périodes (une sélection sera faite en fonction du nombre de candidats).

Comment s'inscrire avant le 30 juin?

Téléchargez le dossier d'inscription sur le site de la mairie et candidatez !!!

>> https://www.mairie-bessines.fr/dispositif-argent-de-poche_fr.html Plus de renseignements au 05.49.09.10.64 ou mairie@mairie-bessines.fr



Vie Associative

Journée des adhérents de Bessines Animation

Une cinquantaine de personnes ont participé le dimanche 11 mai aux deux randonnées proposées et 130 personnes étaient présentes au repas.

Notre chef Patrice, nous a régalé avec son méga couscous, bien secondé par quelques bénévoles.

Prestation très réussie de Laurent qui a animé la partie karaoké et danse. Les ateliers créatifs couture, broderie, scrapbooking, cartonnage et floral ont exposé quelques unes de leurs très belles réalisations et Jean-Louis a présenté quelques unes de ses cartes en kirigami. Il a fait une démonstration de cette activité que l'on proposera à la rentrée.

Merci à tous les présents et aux bénévoles qui ont contribué à faire de cette journée une agréable manifestation!

La vidéo souvenir de cette journée est également en ligne avec toutes les photos sur le site internet de Bessines animation : www.bessines-animation.fr

APE, Jardins Partagés et Pierre Levée Mémoire et Patrimoine

Le week-end de Pâques a été l'occasion pour les enfants de Bessines de découvrir leur village et son histoire au travers d'un périple plein d'aventures.

Encadrés par les clowns de la bande de MaigretLuche, en référence à Jean Richard et sa passion pour le cirque et le petit écran, c'est dans une ambiance joyeuse et amusante que la chasse aux œufs s'est déroulée, sous une pluie fine qui n'a découragée personne.



crédit photo : Association Pierre Levée, Mémoire et Patrimoine

Les trois associations se projettent déjà sur une prochaine édition à l'appel unanime des enfants

Vendredi 27 Juin 2024 à partir de 18h30, les enfants du Centre de Loisirs de Bessines nous présenteront un spectacle sur le thème de la Mer, au complexe associatif du Gros Buisson.

Co-organisé par le **Centre de Loisirs, Bessines ASPTT, COJUBA et l'APE**, cette soirée permettra aux enfants de se retrouver avant le grand départ en vacances d'été.

Buvette, stands de jeux et repas seront au programme de la fête! Inscrivez vous auprès de Georges Ferreira au 06 24 87 26 42

Fête de l'Angélique

Le dimanche 18 mai, une nouvelle édition de la Fête de l'Angélique a eu lieu dans le parc de Noisy, lieu idéal pour honorer la Marquise des Anges.

Sous un soleil radieux, les marchés de producteurs et d'artisans locaux ont attiré de nombreux visiteurs tout au long de la journée, même si les nombreuses manifestations organisées aux alentours ont certainement réduit le nombre de curieux présents.

Lucas Suire, jeune Bessinois passionné de mécanique et de vieux engins, a présenté sa collection de tracteurs anciens



Une calèche tirée par 3 chevaux a permis de rallier le champ d'Angélique, où les visiteurs étaient accueillis par un bénévole passionné.



de gauche à droite: Corinne Guitton et Nathalie Gatard (Comité des fêtes), Lina Guibert (Miss Deux-Sèvres), Christophe Guinot (Maire), Anne-Sophie Guichet (Maire de Coulon), Pascal Duforestel (Président du PNR Marais Poitevin), Jeanine Barbottin (Ajointe Mairie de Niort), Olivier Poiraud (maire de Frontenay), Bérenger Billerot (comité des fêtes)

Les Associations Bessinoises ont pu proposer de nombreuses animations aux visiteurs : chasse au trésor, balade en poney, découverte du football et du tennis.

L'Association de Promotion de l'Angélique a comme à son habitude éveillé les papilles de tous avec des dégustations à base d'Angélique à couper le souffle.

L'édition 2026 aura lieu le dimanche 31 mai

Vie Associative

Association Pierre Levée, Mémoire et Patrimoine

Le saviez-vous?

La première "maison d'école" de notre commune au 19ème siècle

Voyageons dans le temps, bien avant l'existence du groupe scolaire Jean Richard.

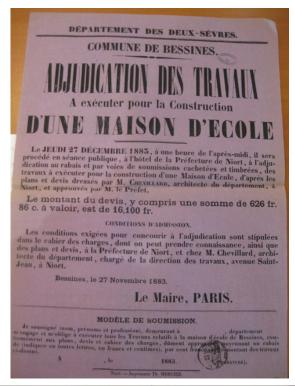
En 1833, l'éducation scolaire des enfants est confiée aux communes par le ministre Guizot. À Bessines, les élèves sont reçus dans une maison particulière louée rue de la chaîne (l'ancienne maison Cabret), au moins depuis 1827. Le premier instituteur de Bessines, Jean Guibert était tout juste lettré et avait beaucoup de mal à réussir les divisions!

Par ordre préfectoral, il faut bientôt construire une véritable école. Le premier terrain envisagé est celui de Madame Favrioux (ancien bar tabac). Elle discute beaucoup du prix donc le choix se reporte sur le terrain de la mairie actuelle, le pré de la planche, acheté à Monsieur Chasseau, journalier et cultivateur. La vente est annoncée le 12 octobre 1857 dans « La Revue de l'ouest ».

En 1858, un logement de fonction et une classe mixte bien séparée entre filles et garçons sont construits, puis on aménage un jardin avec des arbres fruitiers et une rampe d'accès. Un mur à l'ouest en 1860, et à l'est en 1874, sont ajoutés pour éviter les distractions venant du chemin... Une classe pour les filles et un logement pour l'institutrice seront construits par l'architecte départemental Claude Louis Justin Chevillard à partir de 1883.

Petit à petit, les salles municipales prendront la place de l'école. Le bâtiment le plus ancien, non classé par les Monuments historiques, a disparu lors des travaux de rénovation engagés en 2018.

Sources Crédit photos : Archives Départementales 79 Auteur : ML Viart - Association Pierre Levée Mémoire et Patrimoine





Collecte des déchets sur la commune



A compter du 30 juin 2025, Niort Agglo change le rythme du ramassage des ordures ménagères, pour maîtriser les coûts.

A Bessines, la collecte aura lieu tous les jeudis matins, en alternance avec la collecte des emballages et papiers (poubelle jaune).

Un kit de communication sera transmis prochainement par l'Agglo et mis à la disposition de tous en mairie. Une version digitale sera mise à disposition sur le site internet de la Mairie et sur Panneau Pocket.

Une réunion publique est organisée par le service de gestion des déchets de l'Agglo le vendredi 27 juin à Magné à la salle polyvalente à partir de 19h.

Vous pourrez vous y exprimer.

Recycler et aménager son jardin : un coup de pouce à la nature

Et si votre jardin devenait un vrai refuge pour la biodiversité ? Recycler ses déchets végétaux, mais aussi aménager intelligemment son espace extérieur, peut faire toute la différence pour la petite faune locale.

Plutôt que d'emmener vos déchets verts à la déchèterie, pensez au compost ou au paillage : ces techniques simples nourrissent le sol, protègent les plantations et réduisent les besoins en arrosage.

Niort Agglo peut également vous aider pour la location d'un broyeur de branches.



Un tas de pierres abandonné? Il peut servir de cachette fraîche pour les lézards ou les crapauds. Un coin avec quelques branches ou un tas de bois? Parfait pour abriter hérissons, insectes et oiseaux en quête d'un abri. Ces petits gestes ne demandent ni beaucoup de place, ni d'entretien particulier, mais offrent un véritable sanctuaire à la faune.

En valorisant ce que l'on considère parfois comme des « déchets », on crée un écosystème riche et équilibré. Recycler, laisser un coin un peu sauvage, c'est accueillir la vie dans son jardin. Une démarche simple, naturelle et bénéfique pour tous, à commencer par vous.

Article proposé et rédigé par Jordane Ancelin, paysagiste du PNR

A noter que sur la commune de Bessines, les espaces verts laissés à graines seront tondus à compter du 16 juin, comme autorisée par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

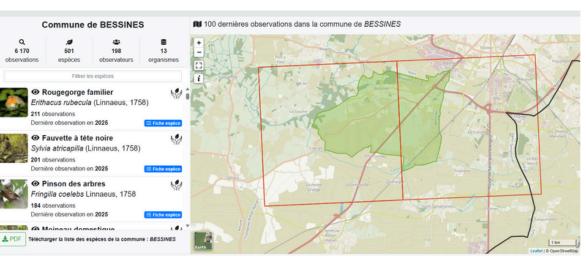
ABC de la Biodiversité - Biodiv'Marais poitevin

L'observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin a accumulé avec ses partenaires de nombreuses connaissances naturalistes sur le territoire du Parc Naturel Régional du Marais poitevin.

Afin de sensibiliser et d'informer le grand public sur la richesse de ce territoire le PNR Marais poitevin a proposé à ses partenaires la création d'un Atlas en ligne affichant à la maille l'ensemble des connaissances acquises depuis 2004 par l'Observatoire du Patrimoine Naturel et les données des organismes partenaires souhaitant participer à cet Atlas.

Vous pouvez consulter sur Biodiv'Marais poitevin:

- La répartition non exhaustive des espèces du territoire
- La biodiversité présente dans votre commune
- Les structures productrices des données précises
- Les fiches espèces de l'Inventaire National Patrimoine Naturel
- La phénologie des espèces sur le territoire, etc...



Accédez à l'inventaire de la commune de Bessines sur https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr/commune/79034

Fauvette à tête noire



© R. Clerc

Mésange charbonnière



© S. Siblet

Informer - Échanger - Partager

L'agenda des manifestations Juillet - Août















Infos Diverses

SOS Amitié Recrute

SOS Amitié est une association reconnue d'utilité publique dont l'objectif est la prévention du suicide et des situations de crises liées à l'angoisse et à la solitude.

Grâce à ses bénévoles, elle assure des permanences d'écoutes téléphoniques 24 heures sur 24 et 7 jours /7.

L'association a besoin de nouveaux écoutants pour venir grossir les rangs de l'équipe niortaise qui compte aujourd'hui 16 personnes.

L'anonymat tant des appelants que des écoutants est dans l'ADN de l'association.

Si vous avez envie de faire don d'une partie de votre temps, d'être attentif aux personnes en souffrance et de vivre une expérience exceptionnelle, alors n'attendez plus!

Renseignements et candidatures : par mail à sos.amitie.niort@gmail.com ou sur notre site internet : https://www.sos-amitie.com/niort/

Publication

Directeur de la publication:
Christophe GUINOT

Date de bouclage:
26 mai 2025

Rédaction / conception :
Commission communication composée

de Marcel BOEUF, Grégory PREUSS, Alain LUSSEAULT, Gérard RENAUDET, Patricia BIZARD et Bérenger BILLEROT Édition : Mai - Juin 2025

Tirage: 900 exemplaires Imprimerie Raynaud